

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017 .....	5
Bilan .....	5
Compte de résultat au 31 décembre 2017 .....	7
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	8
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation .....	8
1.1 Statut juridique .....	8
1.2 Principales missions de la Banque Centrale.....	8
1.3 Organes de décision et de contrôle.....	9
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	10
2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2017 .....	10
2.2 Exercice.....	11
2.3 Principes comptables.....	11
2.4 Base comptable .....	11
2.5 Architecture du système comptable .....	11
2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif.....	12
2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges .....	12
2.8 Impôts et taxes.....	13
2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations.....	13
2.10 Autres avoirs extérieurs.....	13
2.11 Avoirs en or.....	15
2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI .....	16
2.13 Créances sur les établissements de crédit.....	17
2.14 Créances sur les Trésors Nationaux .....	17
2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux .....	17
2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières.....	17
2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles .....	18
2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis .....	19
2.19 Billets et monnaies en circulation .....	19
2.20 Emprunts et dettes .....	19
2.21 Provisions pour risques et charges .....	19
2.22 Avantages au Personnel .....	20
2.23 Réserves .....	20
2.24 Gestion des risques.....	21

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

2.25 Engagements hors bilan .....	22
2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	22
2.27 Audit et approbation des comptes sociaux .....	22
2.28 Tableau de flux de trésorerie .....	23
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture .....	23
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice .....	23
Note 5 : Avoirs extérieurs à vue .....	24
5.1 Billets étrangers .....	24
5.2 Correspondants hors zone d'émission.....	25
5.3 Trésor français .....	26
Note 6 : Autres avoirs extérieurs .....	27
Note 7 : Encaisse - Or .....	29
Note 8 : Fonds Monétaire International .....	30
8.1 Quotes-parts en devises .....	30
8.2 Avoirs en DTS.....	30
Note 9 : Créances sur les banques .....	31
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux .....	32
10.1 Avances en comptes courants .....	32
10.2 Avances exceptionnelles .....	33
10.3 Crédits à l'économie consolidés sur les Etats .....	33
Note 11 : Contreparties Allocations DTS .....	34
Note 12 : Valeurs immobilisées .....	35
12.1 Immobilisations financières .....	35
12.2 Immobilisations incorporelles .....	37
12.3 Immobilisations corporelles .....	37
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis .....	38
Note 14 : FMI - Ajustements.....	39
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	39
Note 16 : Billets et pièces en circulation .....	40
Note 17 : Trésors et Comptables publics nationaux.....	40
Note 18 : Banques et institutions financières .....	41
Note 19 : Autres comptes courants .....	42
Note 20 : FMI - Allocations des DTS .....	42
Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme .....	43
Note 22 : Provisions .....	44

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Note 23 : Fonds propres .....	45
23.1 Capital et fonds de dotation.....	46
23.2 Réserves .....	46
23.3 Résultat.....	47
Note 24 : Réserves de réévaluation .....	48
Note 25 : Crédoiteurs divers et comptes de régularisations - Passif .....	48
25.1 Crédoiteurs divers .....	48
25.2 Les comptes de régularisation – Passif .....	49
Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs .....	49
26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations .....	50
26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs .....	50
Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle.....	51
Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières .....	51
Note 29 : Produit Net Bancaire .....	52
Note 30 : Autres produits d'exploitation.....	52
Note 31 : Charges d'exploitation .....	52
31.1. Frais généraux .....	52
31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions.....	53
Note 32 : Résultat exceptionnel .....	53
Note 33 : Résultat net de l'exercice .....	54
Note 34 : Hors bilan .....	55
Note 35 : Opérations avec les parties liées.....	57
Note 36 : Procédures judiciaires.....	57

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

### ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

**Bilan**Actif

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
				Valeur	%
<b>ACTIF</b>					
Diponibilités Extérieures		2 875 504	2 737 195	138 309	5,05
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	2 672 021	1 260 376	1 411 645	112,00
<i>Autres avoires en devises convertibles (Dont titres d'investissement)</i>	6	203 483 139 985	1 476 820 323 285	-1 273 337 -183 300	-86,22 -56,70
Encaisse-Or	7	142 196	143 865	-1 669	-1,16
Fonds Monétaire International	8	354 051	379 792	-25 741	-6,78
Créances sur les Banques	9	503 515	695 449	-191 934	-27,60
Créances sur les Trésors Nationaux	10	2 772 995	2 446 107	326 888	13,36
Contrepartie Allocations DTS	11	173 570	186 414	-12 844	-6,89
Valeurs immobilisées	12	433 709	423 273	10 437	2,47
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	28 276	29 099	-823	-2,83
FMI Ajustements	14	20 159	24 361	-4 202	-17,25
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	9 974	8 169	1 805	22,09
<b>Total Actif</b>		<b>7 313 950</b>	<b>7 073 725</b>	<b>240 225</b>	<b>3,40</b>

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

**COMPTES ANNUELS****Passif***En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
				Valeur	%
<b>PASSIF</b>					
Billets et pièces en circulation	16	2 862 648	2 880 518	-17 870	-0,62
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	1 190 743	923 314	267 429	28,96
Banques et Institutions financières	18	1 624 832	1 544 406	80 426	5,21
Autres comptes courants	19	189 404	168 929	20 475	12,12
FMI : Allocation des DTS	20	422 145	453 381	-31 236	-6,89
Emprunts et Dettes	21	16 302	17 712	-1 410	-7,96
Provisions	22	45 916	52 461	-6 545	-12,48
Report à Nouveau		0	0	0	
Réserves	23/24	702 398	672 960	29 438	4,37
Capital, Primes et Fonds de dotation	23	91 507	91 507	0	0,00
Créditeurs divers et comptes de régularisation	25	90 947	104 357	-13 410	-12,85
Résultat de l'exercice	33	77 108	164 177	-87 069	-53,03
<b>Total Passif</b>		<b>7 313 950</b>	<b>7 073 725</b>	<b>240 225</b>	<b>3,40</b>

*NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.*

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Compte de résultat au 31 décembre 2017**

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		156 773	309 945	-153 173	-49,42
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		8 106	12 730	-4 624	-36,32
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		21 789	66 559	-44 770	-67,26
<i>Plus-values de cession de titres</i>		126 878	230 656	-103 778	-44,99
Charges sur avoirs extérieurs		27 483	24 480	3 002	12,26
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	26	<b>129 290</b>	<b>285 465</b>	<b>-156 175</b>	<b>-54,71</b>
Produits sur opérations clients		75 690	50 424	25 265	50,11
Charges sur opérations clients		874	2 321	-1 447	-62,36
<b>Résultat sur opérations clients</b>	27	<b>74 816</b>	<b>48 104</b>	<b>26 713</b>	<b>55,53</b>
Produits sur opérations avec les institutions financières		2 981	2 494	488	19,55
Charges sur opérations avec les institutions financières		303	65	239	370,03
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	28	<b>2 678</b>	<b>2 429</b>	<b>249</b>	<b>10,24</b>
Autres produits financiers		3	2	2	121,68
<b>Produit Net Bancaire</b>	29	<b>206 788</b>	<b>336 000</b>	<b>-129 212</b>	<b>-38,46</b>
Autres produits d'exploitation	30	8 103	16 481	-8 378	-50,83
<b>Total des produits nets</b>		<b>214 891</b>	<b>352 481</b>	<b>-137 590</b>	<b>-39,03</b>
Frais généraux		115 175	116 684	-1 508	-1,29
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		22 659	67 638	-44 980	-66,50
<b>Total charges d'exploitation</b>	31	<b>137 834</b>	<b>184 322</b>	<b>-46 488</b>	<b>-25,22</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>77 057</b>	<b>168 159</b>	<b>-91 102</b>	<b>-54,18</b>
Produits exceptionnels		581	1 246	-665	-53,37
Charges exceptionnelles		530	5 229	-4 699	-89,86
<b>Résultat exceptionnel</b>	32	<b>51</b>	<b>-3 982</b>	<b>4 033</b>	<b>-101,28</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	33	<b>77 108</b>	<b>164 177</b>	<b>-87 069</b>	<b>-53,03</b>

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation

#### 1.1 Statut juridique

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC ou Banque Centrale) est un établissement public multinational africain régi par la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC ou Union Monétaire), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats membres de cette Union et ses Statuts (révisés en juin 2017). Les Etats membres de l'UMAC sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

La Banque Centrale jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel N°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé (Cameroun). En outre, la Banque Centrale est implantée sur 22 autres sites : elle dispose de 6 Directions Nationales dans les capitales des Etats membres, d'un réseau de 15 Agences réparties dans l'espace communautaire et d'un Bureau à Paris (France).

#### 1.2 Principales missions de la Banque Centrale

Selon les dispositions de l'*article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

### 1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque Centrale sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers ses Organes de Décision et de Contrôle (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*).

#### 1.3.1 Les Organes de Décision :

**Le Conseil d'Administration** définit la politique générale de la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés par leurs Etats respectifs pour une durée de trois (3) ans renouvelable (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (*article 30 des Statuts*).

**Le Comité de Politique Monétaire** est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire (*article 38.1 des Statuts*).

**Le Gouvernement de la BEAC** est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale (*article 47 des Statuts*).

**Le Comité Monétaire et Financier National** est constitué, dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

#### 1.3.2 Les Organes de Contrôle

**Le Collège des Censeurs**, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*), assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- l'examen du projet de budget et le contrôle de l'exécution du budget ;

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

**Le Comité d'Audit** est une émanation du Conseil d'Administration chargé de l'assister dans sa mission de contrôle (*article 65 des Statuts*). A cet effet, il assure :

- la supervision de l'activité de l'audit interne ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, y compris les fonctions de conformité et de gestion des risques ;
- la supervision du processus d'élaboration de l'information financière ainsi que le contrôle de l'exhaustivité et de la fiabilité de l'information financière ;
- le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

**L'audit interne** est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

**Le Commissariat aux comptes** de la BEAC est assuré par deux cabinets de réputation internationale, désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2017**

Les états financiers de la BEAC ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires, en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque Centrale qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et, d'une manière générale, selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

L'article 71 des statuts de la Banque Centrale, mis à jour en juin 2017, stipule que le référentiel comptable doit être en conformité avec les normes comptables internationales. Pour ce faire, un projet de migration du référentiel comptable de la Banque Centrale vers les normes internationales d'information financière (IFRS) a été engagé courant 2016. Il est notamment prévu l'élaboration de comptes pro forma IFRS certifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la publication régulière des états financiers certifiés conformes auxdites normes à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## COMPTES ANNUELS

Les comptes de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale (Franc CFA ou FCFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : Francs CFA 655,957 pour 1 Euro.

Sauf mention contraire, tous les chiffres présentés dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux annexes sont exprimés en millions de Francs CFA.

### 2.2 Exercice

L'exercice comptable de la Banque Centrale correspond à l'année civile : il commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de l'année.

### 2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture.

### 2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et en hors-bilan.

### 2.5 Architecture du système comptable

La Banque Centrale a opté pour un système d'information comptable (SYSCOBEAC) caractérisé par la saisie décentralisée et unique des opérations par les cellules comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, au sein des cellules comptables, dans les comptabilités auxiliaires des applications amont :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- Modules du progiciel SYSCOBEAC pour la gestion des achats (PO), des fournisseurs (AP), des immobilisations (FA) et des opérations de l'Emission Monétaire (IC) ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel-Paie-Prêts (opérations de gestion du personnel) ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Le déversement en temps réel, des différentes données comptables s'effectue pour agrégation vers la base centrale au Siège (GL).

## **2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif**

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera à la BEAC ou sera supporté par elle, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transférés à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

## **2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges**

### **2.7.1 Principes généraux**

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;
- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins-values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultat ;

## COMPTES ANNUELS

- pour les titres à revenu fixe (titres de trading, titres de placement et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

### 2.7.2 Exception

Une exception est faite aux principes généraux de l'enregistrement des produits et charges : la comptabilisation de la réserve pour garantie de change. La Convention de Coopération Monétaire signée entre les Etats de l'UMAC et la France comporte un dispositif de garantie des avoirs déposés au Compte d'Opérations auprès du Trésor français contre une dépréciation de l'Euro (dénommé « garantie de change ») par rapport au DTS. Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de cette disposition, bien que répondant aux caractéristiques de produit encaissé, sont considérés comme une réserve servant à couvrir le risque de change (réserve de garantie de change). De ce fait, ces fonds sont comptabilisés dans un compte de réserve pour garantie de change.

### 2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

### 2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque Centrale gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations, sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur est celle du 03 octobre 2014, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### 2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés de la BEAC sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro) et de titres.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Elles sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

### **2.10.1 Le portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction ou de placement (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titres d'investissement). Pour l'exercice 2017, ce portefeuille est entièrement constitué de titres classés comme détenus jusqu'à échéance.

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les primes et les décotes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

Les coupons courus sont comptabilisés dans les comptes de créances rattachées.

#### ***– Les titres de transaction et de placement***

Les titres de transaction (ou titres de trading) et de placement sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon courus.

Les titres de transaction et de placement sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values latentes sont enregistrées en capitaux propres et contre-passées au début de l'exercice suivant.

Les titres de transaction et de placement peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

– ***Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)***

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance ;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance ;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire ou du Gouvernement de la Banque Centrale, dans le but de respecter les dispositions des accords de coopération monétaire.

### **2.10.2 Les avoirs en devises**

Les avoirs en devises autres que l'Euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

### **2.11 Avoirs en or**

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## **2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI**

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des comptes en Francs CFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 signée entre les Etats membres et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en droits de tirages spéciaux (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en Francs CFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale ;
- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les devises autres que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes-parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1 et N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle au 30 avril, sur la base du cours de trésorerie du DTS communiqué par le FMI et au 31 décembre sur la base du cours du jour du DTS.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

### **2.13 Créances sur les établissements de crédit**

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en Francs CFA.

### **2.14 Créances sur les Trésors Nationaux**

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque Centrale conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats ainsi que des avances exceptionnelles. Ces créances sont évaluées en Francs CFA.

### **2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux**

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
  - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
  - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
  - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

Les taux de rémunération des comptes de dépôt sont fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

### **2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières**

La Banque Centrale est autorisée à prendre des participations, sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier dans les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les participations dans ces entités sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les autres immobilisations financières comprennent les avances en compte courant associés en faveur des entités dans lesquelles la Banque Centrale détient des participations et les prêts au personnel. Ces actifs sont comptabilisés à la valeur nominale. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée. Cette dépréciation est réversible en cas d'évolution favorable de la valeur des actifs.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

### **2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

<b>Catégories d'immobilisations</b>	<b>Durée de vie (En nombre d'années)</b>
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- Matériel d'éclairage 5
- Matériel de sécurité 5
- Matériel de télécommunications 5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

### **2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis**

Les signes monétaires (billets et pièces) sont évalués, au moment de leur acquisition, à leur coût de revient comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes de hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

### **2.19 Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

### **2.20 Emprunts et dettes**

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en Francs CFA ou à leur contre-valeur en Francs CFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

### **2.21 Provisions pour risques et charges**

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## 2.22 Avantages au Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et aux contrats des membres du Gouvernement (et assimilés) de la BEAC. Ils sont comptabilisés au bilan sous forme de provisions.

## 2.23 Réserves

La Banque Centrale applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque Centrale ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale ;
- la réserve pour garantie de change, dont le mode de comptabilisation est décrit au point 2.7.2 ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque Centrale ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont les conditions de constitution ont été précisées ci-dessus.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## 2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque Centrale de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont désormais encadrées par une « politique d'investissement et de contrôle des risques des réserves de change de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque Centrale le 21 décembre 2017.

Ce document définit les éléments structurant du cadre de gestion des réserves de change, en conformité avec les dispositions statutaires énoncées notamment aux articles 11.1, 32.20, 38.1 et 47.2 des Statuts révisés de la BEAC. Il décrit les objectifs de gestion, les règles de gestion, le dispositif de gestion des risques des réserves de change.

Au plan opérationnel, la Banque Centrale a mis en production, depuis le 16 janvier 2017, un Processus de Management des Risques (PMR) en vue d'assurer la résilience de ses activités. Ce processus s'adosse sur l'application informatique « SIRISBEAC » et repose sur un dispositif de gestion des risques opérationnels dont les composantes sont : un réseau organisationnel constitué des acteurs de la BEAC, une démarche méthodologique et des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ce dispositif est encadré par un ensemble de politiques, de directives et de procédures qui en fixe le cadre réglementaire.

La BEAC a pour ambition d'adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, le processus de management des risques engagé par la BEAC vise les objectifs suivants :

- contribuer à l'atteinte des objectifs des unités opérationnelles ;
- faire de la maîtrise des risques un facteur d'efficacité des métiers reconnus par tous ;

## COMPTES ANNUELS

garantir la pérennité de la Banque Centrale en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;

- promouvoir et développer une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

### **2.25 Engagements hors bilan**

Les droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures sont comptabilisés au hors bilan. Les engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis, comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

### **2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan**

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

### **2.27 Audit et approbation des comptes sociaux**

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Commissaires aux Comptes et du Collège des Censeurs, approuve les comptes annuels de la Banque Centrale et propose l'affectation du résultat conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque Centrale, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**2.28 Tableau de flux de trésorerie**

Le Gouvernement de la Banque Centrale estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

**Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture**

<b>Monnaies étrangères et Or</b>	<b>31/12/2016 en FCFA</b>	<b>31/12/2017 en FCFA</b>
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	621,94	545,63
1 Livre Sterling (GBP)	767,65	737,92
1 Franc suisse (CHF)	611,39	560,42
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	836,57	778,89
1 Once d'or (XAU)	712 677,67	704 408,88

Source : Bloomberg

**Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2017 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- la reprise, quoique modérée, des cours du pétrole qui a contribué à la stabilisation du niveau des disponibilités extérieures de la BEAC sur l'année 2017 ;
- la poursuite de la cession des titres en portefeuille d'investissement, afin de respecter notamment les règles régissant la centralisation des avoirs en compte d'opérations ;
- la baisse notable des concours de la BEAC aux établissements de crédit, en relation avec le resserrement de la politique monétaire ;
- l'inauguration, en février 2017, de l'agence d'Abéché au Tchad ;
- l'installation, le 31 mars 2017, du nouveau Gouvernement de la BEAC, composée de Messieurs MAHAMAT ABBAS TOLLI, Gouverneur, Dieudonné EVOU MEKOU, Vice-Gouverneur, Désiré GUEDON, Secrétaire Général, Marius Roosevelt Bienvenu FEÏMONAZOUI, Directeur Général du Contrôle Général, Cédric ONDAYE EBAUH, Directeur Général de l'Exploitation et Yvan EBE MOLINA, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales ;

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- l'adoption, en juin 2017, des Statuts révisés ;
- les décisions du Comité Ministériel de l'UMAC, en août 2017, de supprimer définitivement le régime des avances statutaires aux Etats membres et de consolider l'encours des créances sur les Trésors Nationaux au 31 décembre 2017 ;
- l'annulation, en septembre 2017, par le Conseil d'Administration de la BEAC, de la décision relative à la prise en charge des frais médicaux des agents retraités ;
- l'adoption par le Conseil d'Administration, en décembre 2017, d'une « Politique d'investissement et de contrôle des risques des réserves de change » ;
- l'approbation par le Conseil d'Administration, en décembre 2017, du Plan Stratégique de la BEAC, horizon 2017-2020 (PSB 2017-2020) fondé sur les conclusions d'un état des lieux du fonctionnement de la Banque Centrale et comportant onze (11) objectifs stratégiques à atteindre afin de porter l'Institut d'Emission au « niveau des meilleurs standards africains » et matérialiser ainsi la vision du Gouvernement de la BEAC ;
- la conclusion par 4 des 6 Etats membres de la CEMAC, à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon et le Tchad, de programmes économiques soutenus par le Fonds Monétaire International ;
- la poursuite des travaux de construction de la Direction Nationale de BANGUI (RCA) et des agences d'OYO (Congo) et d'EBEBIYIN (Guinée Equatoriale).

#### Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission et les avoirs détenus auprès du Trésor français. La décomposition de cette rubrique est la suivante :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Billets étrangers	24 853	94 840	-69 987
Correspondants hors zone d'émission	95 325	9 583	85 742
Trésor français	2 551 843	1 155 953	1 395 890
<b>Avoirs extérieurs à vue</b>	<b>2 672 021</b>	<b>1 260 376</b>	<b>1 411 645</b>

#### 5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors nationaux et se détaillent comme suit :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Pour compte propre	23 975	90 438	-66 463
Pour compte des Trésors	878	4 402	-3 524
<b>Billets étrangers</b>	<b>24 853</b>	<b>94 840</b>	<b>-69 987</b>

## 5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique, qui regroupe les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone d'émission, se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Banque de France	95 133	9 478	85 655
Compte de fonctionnement du Bureau de la BEAC à Paris	217	105	112
Autres correspondants	-25	0	-25
<b>Correspondants Hors Zone Emission</b>	<b>95 325</b>	<b>9 583</b>	<b>85 742</b>

Le compte « Banque de France » est utilisé pour la gestion des transactions courantes de la Zone avec l'extérieur.

Au 31 décembre 2016, l'état de rapprochement du compte Banque de France faisait ressortir des suspens à forte antériorité dont bon nombre ont été apurés au cours de l'année 2017 sur la base des états de rapprochements élaborés mensuellement.

Il ressort de l'analyse de ces opérations que, d'une part, aucune malversation n'a été décelée et, d'autre part aucune contestation n'a été émise à la suite des actions de récupération des sommes indûment comptabilisées en faveur de la clientèle de la BEAC. En outre, aucune réclamation n'a été enregistrée de la part des titulaires des comptes dans les livres de la BEAC, comme en attestent leurs approuvés de comptes à la clôture des différents exercices.

Plus précisément, la situation de ce compte au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- un montant résiduel de 774,4 millions, n'ayant pas encore pu être justifié, a fait l'objet d'un cantonnement dans un compte de « Débiteurs divers » et provisionné à due concurrence ;
- les suspens créditeurs antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 totalisent 548 millions. Dans l'attente de la poursuite des travaux d'analyse et de justification, ce montant a été provisionné intégralement bien que la probabilité de son recouvrement apparaît très élevée ;
- la provision forfaitaire de 2 000 millions constituée en 2016 a fait l'objet d'une reprise.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**5.3 Trésor français**

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque Centrale, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite de « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée entre le Trésor français et la BEAC le 13 mars 1973 et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2014.

Les avoirs auprès du trésor français s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Compte d'opérations	2 549 752	1 122 111	1 427 641
Compte spécial de nivellement	0	0	0
Avoirs attendus sur la garantie de change	0	31 662	-31 662
Intérêts échus à recevoir	2 091	2 180	-89
<b>Trésor français</b>	<b>2 551 843</b>	<b>1 155 953</b>	<b>1 395 890</b>

Le Compte d'opérations auprès du Trésor français reçoit au moins 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le surplus des fonds déposés par la BEAC peut être logé dans un compte intitulé « *Compte spécial de nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte spécial de nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque Centrale.

Les avoirs en Compte d'opérations sont rémunérés au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne (BCE), tandis que les avoirs du Compte spécial de nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la Convention du Compte d'opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, cette vérification a été réalisée du 21 au 22 février 2018. Dans son rapport, le rapport du Collège des Censeurs mentionne que, sur la dernière décade du mois de décembre 2017, le taux de centralisation ressort à 101,76 %, ce qui signifie qu'une fraction des avoirs n'entrant pas dans l'assiette de centralisation était également logée au compte d'opérations.

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque Centrale :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
BEAC	441 609	513 307	-71 698
Cameroun	1 579 571	443 613	1 135 958
RCA	177 888	39 521	138 367
Congo	138 338	124 065	14 273
Gabon	383 667	106 334	277 333
Guinée Equatoriale	-50 809	-7 815	-42 994
Tchad	-118 421	-63 072	-55 349
<b>Avoirs auprès du Trésor français</b>	<b>2 551 843</b>	<b>1 155 953</b>	<b>1 395 890</b>

La répartition des avoirs auprès du Trésor français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésors, Comptables publics, banques et autres organisations), ainsi que des opérations inter Etats.

La forte hausse du niveau des avoirs déposés au Compte d'Opérations sur l'année 2017 (+ 120,7 %) est principalement liée à la cession partielle (voir note 7) et aux tombées d'échéance enregistrées sur le portefeuille d'investissement de la Banque Centrale.

#### **Note 6 : Autres avoirs extérieurs**

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres et de devises. Il se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Comptes courants chez correspondants étrangers	203 483	1 476 820	- 1 273 337
Opérations sur le Marché Financier	-	-	-
<b>Autres Avoirs extérieurs</b>	<b>203 483</b>	<b>1 476 820</b>	<b>- 1 273 337</b>

Les autres avoirs extérieurs se répartissent comme suit entre les Etats membres :

**COMPTES ANNUELS**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	152 313	1 009 736	-857 423
RCA	17 153	89 955	-72 802
Congo	13 339	282 392	-269 053
Gabon	36 996	256 085	-219 089
Guinée Equatoriale	-4 899	-17 787	12 888
Tchad	-11 419	-143 561	132 142
<b>Avoirs avoires extérieurs (SDM)</b>	<b>203 483</b>	<b>1 476 820</b>	<b>-1 273 337</b>

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Titres d'investissement	192 786	323 285	-130 499
Titres de trading	0	1 084 998	-1 084 998
Correspondants devises	10 666	64 082	-53 416
Intérêts courus - Placements Or	31	45	-14
Compte titres fonds d'amortissement	0	4 410	-4 410
<b>Comptes courants chez correspondants étrangers</b>	<b>203 483</b>	<b>1 476 820</b>	<b>-1 273 337</b>

La contraction du poste « Autres avoires extérieurs » fait suite aux cessions massives de titres de trading intervenues au mois de mars 2017, afin de respecter les dispositions de la convention de compte d'opérations.

La constitution du portefeuille de trading était intervenue fin 2016 par reclassement d'une fraction du portefeuille d'investissement, en prévision des cessions envisagées en 2017. Cette opération de reclassement avait été effectuée dans le respect du référentiel appliqué par la BEAC, tel que défini par la *note 2.10.1* relative à la gestion du portefeuille de titres, en particulier la cession du portefeuille d'investissement. Seuls les titres arrivant à échéance en 2018 avaient été conservés en portefeuille d'investissement.

Ainsi, la durée moyenne de placement du portefeuille d'investissement au 31 décembre 2017 est inférieure à 1 an, dans la mesure où l'ensemble des titres arriveront à maturité au cours de l'année 2018. Le rendement moyen de ces titres est de 2,62 % contre 2,4 % à fin 2016.

Le portefeuille de titres détenus par la Banque Centrale au 31 décembre 2017 se détaille comme suit, par type d'émetteur et en valeur comptable :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	Qualité de la notation	31/12/2017	
	Bloomberg Composite	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	AA	162 386 798	106 519
Titres Allemands	AAA	131 513 192	86 267
<b>TOTAL</b>		<b>293 899 990</b>	<b>192 786</b>

A fin décembre 2017, la répartition par devises de la position de change gérée en direct par la Salle des Marchés fait ressortir un portefeuille constitué presque exclusivement d'avoirs en Euro. En termes d'utilisation, 100 % des avoirs sont investis sur des lignes de titres obligataires. Les avoirs en compte à vue chez les correspondants sont non significatifs ; aucune position n'est détenue en dépôts.

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué à la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg le 29 décembre 2017 à 17 heures, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

**Les opérations sur le marché financier** regroupent les dépôts à terme en devises, l'or et les placements en gestion déléguée.

### Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque Centrale est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise non investie ;
- contreparties or, pour les placements effectués.

Au 31 décembre 2017, le stock d'or de la Banque Centrale est exprimé en quantité à 201 865,777 onces, soit le même niveau qu'en fin d'exercice 2016. Il est totalement placé auprès des contreparties de la Salle des Marchés. Il est coté à 704 498 FCFA à l'once, contre 712 678 FCFA à fin 2016. La valeur de l'encaisse-Or de la Banque Centrale se chiffre ainsi à 142 196 millions contre 143 865 millions au 31 décembre 2016.

La répartition du stock d'or au 31 décembre 2017, entre les Etats membres se décline comme suit :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017		31/12/2016	Variation
	Onces d'or	Millions de FCFA	Millions de FCFA	
Cameroun	29 954,023	21 100	21 348	-248
Centrafrique	11 126,036	7 837	7 929	-92
Congo	11 126,209	7 837	7 929	-92
Gabon	12 837,266	9 043	9 149	-106
Tchad	11 125,762	7 837	7 929	-92
BEAC	125 696,481	88 542	89 581	-1 039
<b>Total encaisse Or</b>	<b>201 865,777</b>	<b>142 196</b>	<b>143 865</b>	<b>-1 669</b>

**Note 8 : Fonds Monétaire International**

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Quote - part en devises	192 191	190 225	1 966
Avoirs en DTS	161 860	189 567	-27 707
<b>Total Fonds Monétaire International</b>	<b>354 051</b>	<b>379 792</b>	<b>-25 741</b>

Ce poste retrace, d'une part, le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque Centrale et, d'autre part, les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

**8.1 Quotes-parts en devises**

La variation des quotes-parts en devises est faible en valeur nette. Seul le Congo enregistre une hausse de sa quote-part suite au paiement qu'il a effectué en 2017 pour se conformer à l'augmentation de quotes-parts en devises décidée en 2011 et dont l'exécution avait été gelée, suite à un accord entre le FMI et les Etats. Ce poste est réparti comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	50 355	54 081	-3 726
Centrafrique	19 610	21 061	-1 451
Congo	29 454	15 446	14 008
Gabon	38 068	40 885	-2 817
Guinée Equatoriale	29 502	31 685	-2 183
Tchad	25 201	27 066	-1 865
<b>Quote-part en devises</b>	<b>192 191</b>	<b>190 225</b>	<b>1 966</b>

**8.2 Avoirs en DTS**

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	11 895	12 676	-781
Centrafrique	2 441	2 417	24
Congo	39 482	58 546	-19 064
Gabon	91 462	98 186	-6 724
Guinée Equatoriale	16 467	17 693	-1 227
Tchad	73	41	33
BEAC	40	8	32
<b>Avoirs en DTS</b>	<b>161 860</b>	<b>189 567</b>	<b>-27 707</b>

La baisse notable du niveau des avoirs en DTS du Congo et du Gabon est consécutive à la constitution de provisions pour le paiement des échéances au FMI.

### Note 9 : Créances sur les banques

Les créances sur les banques correspondent aux concours accordés par la Banque Centrale sur le marché monétaire. Ces créances s'analysent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Concours du marché monétaire	442 086	628 433	-186 347
<i>Appels d'offres</i>	267 544	517 042	-249 498
<i>Pensions et autres</i>	174 542	111 391	63 151
Avances à moyen terme irrévocables	61 429	67 016	-5 587
<b>Créances sur les banques</b>	<b>503 515</b>	<b>695 449</b>	<b>-191 934</b>

Les concours aux banques ont connu une importante baisse sur l'exercice 2017 (-27,5 %), consécutivement au resserrement de la politique monétaire par la Banque Centrale (augmentation du taux d'intérêt des appels d'offres et baisse des objectifs de refinancement).

Les taux de rémunération de ces concours, pour l'exercice 2017, ont été fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale, comme suit :

	A partir du 11/07/2017	Jusqu'au 11/07/2017	Jusqu'au 22/03/2017
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	2,95 %	2,95 %	2,45 %
Taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)	4,70 %	4,70 %	4,70 %
Taux de pénalité aux banques (TPB)	7,00 %	10,00 %	10,00 %

La répartition des concours aux banques par pays se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	Concours du Marché Monétaire		Avances MT irrévocables	Total
	Appels d'offres	Pensions		
Cameroun	72 569			72 569
Centrafrique	106		529	635
Congo	24 150	5 850	60 901	90 901
Gabon	48 000			48 000
Guinée Equatoriale	90 000			90 000
Tchad	32 719	168 691		201 410
<b>Concours aux banques</b>	<b>267 544</b>	<b>174 541</b>	<b>61 430</b>	<b>503 515</b>

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour leur quasi-totalité par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). La durée maximale de ces avances est de sept ans.

Le plafond des tirages de la BDEAC sur les avances à moyen terme irrévocables a été relevé de 50 à 150 milliards par décision du Conseil d'Administration de la BEAC en date du 21 décembre 2015, matérialisé par l'avenant N°2 à la Convention de prêt du 24 août 2009 signé entre les deux Institutions le 19 janvier 2016.

#### Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avances en comptes courants	8 392	2 185 458	-2 177 066
Avances exceptionnelles	2 934	174 980	-172 046
Créances consolidées sur les Trésors nationaux	2 761 669	85 669	2 676 000
<b>Créances sur les Trésors nationaux</b>	<b>2 772 995</b>	<b>2 446 107</b>	<b>326 888</b>

#### 10.1 Avances en comptes courants

Lors de sa réunion tenue le 04 août 2017, le Comité Ministériel de l'UMAC a décidé de la suppression définitive des avances statutaires en comptes courants consenties aux Trésors nationaux. Les encours au 31 décembre 2017 ont ainsi fait l'objet d'une consolidation selon des modalités fixées par le Conseil d'Administration (*cf. 10.3*).

L'encours résiduel de 8 348 millions FCFA figurant au 31 décembre 2017 est relatif à des intérêts échus non réglés qui seront intégrés par avenant dans le stock des créances consolidées.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	45	231 000	-230 955
Centrafrique	1	22 950	-22 949
Congo	0	572 000	-572 000
Gabon	0	452 500	-452 500
Guinée Equatoriale	8 346	617 874	-609 528
Tchad	0	289 134	-289 134
<b>Total Avances en compte courant</b>	<b>8 392</b>	<b>2 185 458</b>	<b>-2 177 066</b>

### 10.2 Avances exceptionnelles

Du fait de la consolidation des avances consenties aux Etats, le solde de ce poste est appelé à devenir nul. L'encours résiduel des avances représente le préfinancement par la BEAC, pour le compte des Etats, du budget 2017 du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

Elles se déclinent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	452	218	234
Centrafrique	674	3 900	-3 226
Congo	452	218	234
Gabon	452	218	234
Guinée Equatoriale	452	218	234
Tchad	452	170 208	-169 756
<b>Avances exceptionnelles</b>	<b>2 934</b>	<b>174 980</b>	<b>-172 046</b>

### 10.3 Crédits à l'économie consolidés sur les Etats

A l'origine, les crédits à l'économie consolidés sur les Etats représentaient, d'une part, le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics qui ont connu des difficultés financières et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part, divers engagements des Trésors nationaux que le Conseil d'Administration a décidé de consolider.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	576 898	0	576 898
Centrafrique	80 484	51 011	29 473
Congo	572 000	0	572 000
Gabon	452 500	0	452 500
Guinée Equatoriale	600 357	0	600 357
Tchad	479 430	34 658	444 772
<b>Créances Consolidées sur les Trésors Nationaux</b>	<b>2 761 669</b>	<b>85 669</b>	<b>2 676 000</b>

La hausse exponentielle enregistrée sur ce poste en 2017 est consécutive à la mise en œuvre de la décision du Comité Ministériel de l'UMAC relative à la consolidation des créances de la BEAC sur les Trésors Nationaux. En effet, lors de sa session extraordinaire du 05 août 2017, le Conseil d'Administration de la Banque Centrale a fixé comme suit les modalités de consolidation des engagements de la BEAC vis-à-vis des Etats au 31 décembre 2017 :

- Durée de remboursement : 14 ans ;
- Différé d'amortissement du capital : 4 ans ;
- Taux d'intérêt : 2 %.

Des conventions de consolidation ont été signées entre la BEAC et chacun des six Etats membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale.

### Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Cameroun	107 228	115 163	-7 935
Centrafrique	34 006	36 522	-2 516
Tchad	32 336	34 729	-2 393
<b>Contreparties allocations DTS</b>	<b>173 570</b>	<b>186 414</b>	<b>-12 844</b>

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en Francs CFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2017 est consécutive aux ajustements opérés sur la base du cours du DTS.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 12 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Immobilisations Financières	212 130	204 494	7 636
Immobilisations Incorporelles	11 740	12 358	-618
Immobilisations corporelles	209 839	202 801	7 038
Autres immobilisations	0	3 620	-3 620
<b>Total des immobilisations nettes</b>	<b>433 709</b>	<b>423 273</b>	<b>10 436</b>

**12.1 Immobilisations financières**

Elles se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Créances sur le Personnel	49 267	43 256	6 011
Titres de participations	44 230	44 230	0
Autres immobilisations financières	124 878	123 377	1 501
<b>Valeurs brutes</b>	<b>218 375</b>	<b>210 863</b>	<b>7 512</b>
Provisions pour dépréciation	6 245	6 369	-124
<b>Immobilisations Financières nettes</b>	<b>212 130</b>	<b>204 494</b>	<b>7 636</b>

Les créances sur le personnel, dont la variation s'explique par les déblocages de nouveaux prêts au cours de l'exercice 2017, se ventilent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Prêts immobiliers	26 393	23 492	2 901
Prêts amélioration habitat	7 541	6 724	817
Crédits véhicules	11 910	9 911	1 998
Crédits petits équipements	1 459	1 245	213
Avances et prêts contentieux	1 964	1 884	81
<b>Valeurs brutes</b>	<b>49 267</b>	<b>43 256</b>	<b>6 011</b>
Dépréciation des prêts	1 917	2 041	-124
<b>Créances nettes sur le Personnel</b>	<b>47 350</b>	<b>41 215</b>	<b>6 135</b>

L'augmentation de ce poste est consécutive à un accroissement du volume des prêts accordés aux agents de la Banque Centrale, du fait de l'impact des recrutements enregistrés en 2016 et

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

à l'éligibilité de nouveaux agents aux prêts immobiliers.

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement, en particulier la BDEAC, et dans des sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2016	Acquisitions	Sorties	31/12/2017
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	39 167			39 167
GIMAC	3 472			3 472
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	40			40
<b>Valeur brute</b>	<b>44 230</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 230</b>
Provisions	1 500			1 500
<b>Valeur nette</b>	<b>42 730</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 730</b>

Ce portefeuille comprend notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de Francs CFA 43 millions. La CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La participation de la BEAC au capital de la BDEAC, qui s'élève à 1 200 000 millions, est de 33,43 % (401 209 millions). Le montant de 39 167 millions inscrit au bilan représente le capital appelé et libéré. L'engagement de la participation au capital sujet à appel de la BDEAC s'élève à 362 042 millions et est inscrit en hors bilan.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100 %, les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les pertes accumulées. Le montant de cette participation sera complètement apuré dans les livres de la BEAC à l'issue de liquidation effective de celle-ci.

La réforme institutionnelle du projet de monétique interbancaire de la CEMAC, pilotée par la Banque Centrale, a abouti à la mise en liquidation de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et au transfert de leurs activités au Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui a été créé à cet effet. La BEAC détient une participation de 3 472 millions FCFA au capital du GIMAC, entièrement libérée.

Les titres SWIFT correspondent aux parts que cette société coopérative a attribuées à la BEAC en sa qualité de client-adhérent et en rapport avec le volume des transactions traitées.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les autres immobilisations financières sont constituées essentiellement du décaissement de 120 000 millions FCFA, réalisé en 2016, représentant une partie de l'avance en compte courant d'associé accordée à la BDEAC. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la BEAC en décembre 2015, pour un montant total de 240 000 millions FCFA décaissable sur trois ans. A cet effet, la BEAC a signé en janvier 2016 une convention de compte courant d'associé avec la BDEAC.

### 12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2016	Acquisitions	Sorties	31/12/2017
Licences	1 592	56		1 648
Logiciels informatiques	33 134	2 931		36 065
Réseau de télécommunications	18 706			18 706
Logiciel Internet	868			868
Logiciels en cours	5 312	116	1 698	3 730
<b>Valeurs brutes</b>	<b>59 612</b>	<b>3 103</b>	<b>1 698</b>	<b>61 017</b>
Amortissements cumulés	47 254	2 023		49 277
<b>Valeurs nettes</b>	<b>12 358</b>	<b>1 080</b>	<b>1 698</b>	<b>11 740</b>

### 12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Terrains	7 253		20	7 233
Batiments	305 866	20 105	57	325 914
Batiments en cours	52 778	591	2 270	51 099
Aménagements et Installations	191	28		219
Matériel et Mobilier	73 800	6 175	4 581	75 394
Œuvres d'Art	725	41	8	758
<b>Valeurs brutes</b>	<b>440 613</b>	<b>26 940</b>	<b>6 936</b>	<b>460 617</b>
Amortissements cumulés	237 812	16 771	3 805	250 778
<b>Valeurs nettes</b>	<b>202 801</b>	<b>10 169</b>	<b>3 132</b>	<b>209 839</b>

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles est liée essentiellement aux bâtiments en exploitation (notamment la mise en service de l'agence d'Abéché) et au matériel et mobilier.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les immeubles appartenant à la Banque Centrale sont enregistrés en comptabilité sur la base de l'intégralité des dépenses effectuées lors de leur construction ou de leur acquisition. Ces dépenses se rapportent notamment aux éléments suivants :

- honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et bureaux de contrôle ;
- prestations des entreprises chargées de la construction ;
- visites de chantiers.

L'enregistrement dans les comptes de bâtiments en exploitation et le début des amortissements interviennent au cours du mois de leur occupation effective, après la levée de toutes les réserves éventuelles émises lors de la réception provisoire et à la fin des différents travaux d'équipement et d'installation techniques.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2017 sont les suivants, en valeur brute :

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Nouvel immeuble DN BANGUI	13 307	6 533		19 840
Centre de formation BEAC	544			544
Immeuble COBAC	1 616	47		1 663
Nouvel immeuble LIMBE	326	14		340
Nouvel immeuble ABECHE	19 187	-1 715	17 472	0
Nouvel immeuble OYO	8 771	4 197		12 968
Nouvel immeuble TCHIBANGA	174	0		174
Nouvel immeuble EBEBIYIN	8 853	6 126		14 979
Immobilisations en lettrage	0	591		591
<b>Bâtiments en cours</b>	<b>52 778</b>	<b>15 793</b>	<b>17 472</b>	<b>51 099</b>

Les immobilisations en lettrage sont constituées de dépenses en attente d'imputation sur les chantiers concernés.

### Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique correspond au coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks des billets non émis	17 392	16 947	445
Stocks des pièces non émises	10 884	12 152	-1 268
<b>Stocks de billets et monnaies non émis</b>	<b>28 276</b>	<b>29 099</b>	<b>-823</b>

La Banque Centrale évalue son stock de signes monétaires non émis au coût moyen pondéré après chaque entrée.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 14 : FMI - Ajustements**

Les Ajustements FMI comprennent les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises. Ces ajustements constituent l'essentiel des soldes figurant dans les comptes de régularisation – actif (*voir note 15*).

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux lorsqu'il s'agit des avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque Centrale.

**Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Avances diverses au personnel	3 240	3 081	159
Autres débiteurs divers	4 132	1 802	2 329
Comptes de régularisation - Actif	24 344	29 353	-5 009
<b>Valeurs brutes</b>	<b>31 716</b>	<b>34 236</b>	<b>-2 520</b>
Dépréciations	1 583	1 706	-123
<b>Valeurs nettes</b>	<b>30 133</b>	<b>32 530</b>	<b>-2 397</b>

Les « Comptes de régularisation – Actif » sont essentiellement composés des ajustements FMI.

Les « Autres débiteurs divers » s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Etat TVA récupérable/Trésor	1 160	1 624	-464
Autres débiteurs divers	2 967	173	2 794
Transferts non denoués	5	5	0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4 132</b>	<b>1 802</b>	<b>2 330</b>
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 583	1 706	-123
<b>Autres débiteurs divers</b>	<b>2 549</b>	<b>96</b>	<b>2 453</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 16 : Billets et pièces en circulation**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Billets et Monnaies émis	7 106 132	7 418 439	-312 307
Encaisses	4 243 484	4 537 921	-294 437
<b>Billets et Monnaies en circulation</b>	<b>2 862 648</b>	<b>2 880 518</b>	<b>-17 870</b>

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste est représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2017 est égal au solde initial au 1<sup>er</sup> janvier 2017, majoré des émissions de l'exercice, déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat membre à la fin de l'exercice :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Cameroun	1 136 578	1 076 804	59 774
Centrafrique	168 430	150 237	18 193
Congo	507 568	570 066	-62 498
Gabon	418 592	445 426	-26 834
Guinée Equatoriale	202 749	206 432	-3 683
Tchad	428 731	431 553	-2 822
<b>Circulation fiduciaire</b>	<b>2 862 648</b>	<b>2 880 518</b>	<b>-17 870</b>

**Note 17 : Trésors et Comptables publics nationaux**

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables publics nationaux s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Comptes courants des Trésors	514 552	373 949	140 603
Dépôts spéciaux des Trésors	581 321	276 106	305 215
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	10 622	48 826	-38 204
Fonds de réserves pour les Générations futures	84 248	224 433	-140 185
<b>Dépôts des Trésors et Comptables publics</b>	<b>1 190 743</b>	<b>923 314</b>	<b>267 429</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics nationaux est précisé dans la note 2.15.

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2017 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	96 402			539 667	636 069
Centrafrique	40 363			4 681	45 044
Congo	67 581	8 143	88	15 344	91 156
Gabon	239 746	694	38 018	260	278 718
Guinée Equatoriale	46 414	1 785	46 142	19 335	113 676
Tchad	24 046			2 034	26 080
<b>Total</b>	<b>514 552</b>	<b>10 622</b>	<b>84 248</b>	<b>581 321</b>	<b>1 190 743</b>

### Note 18 : Banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Banques et institutions financières étrangères	159 785	171 765	-11 980
Banques et institutions financières de la Zone	1 465 047	1 372 641	92 406
<i>Comptes courants</i>	1 462 507	925 044	537 464
<i>Dépôts et placements</i>	55	55	0
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	2 485	447 542	-445 057
<b>Banques et institutions financières</b>	<b>1 624 832</b>	<b>1 544 406</b>	<b>80 426</b>

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et des établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et N°2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le marché monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque Centrale ;

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La répartition par Etat au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	621 563	0	0	621 563
Centrafrique	31 395	0	2 485	33 880
Congo	196 943	55	0	196 998
Gabon	227 895	0	0	227 895
Guinée Equatoriale	312 828	0	0	312 828
Tchad	71 883	0	0	71 883
<b>Total</b>	<b>1 462 507</b>	<b>55</b>	<b>2 485</b>	<b>1 465 047</b>

La constitution de réserves obligatoires observée en Centrafrique est consécutive à la Décision du Comité de Politique Monétaire de la BEAC, prise le 22 mars 2017, de supprimer l'exemption en la matière dont bénéficiaient les banques de ce pays depuis 2003.

Le solde nul observé pour les autres pays s'explique par la modification du mode constitution des réserves obligatoires dans le but de favoriser la liquidité des banques. Suite à la Décision du Comité de Politique Monétaire du 02 novembre 2017, les réserves obligatoires ne font plus l'objet d'un cantonnement dans un compte spécifique mais sont maintenues dans le compte courant des Banques (constitution selon la méthode des moyennes mensuelles, compatible avec le nouveau cadre de politique monétaire).

#### **Note 19 : Autres comptes courants**

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

#### **Note 20 : FMI - Allocations des DTS**

Les allocations des DTS du FMI portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats membres du FMI, proportionnellement à leurs quotes-parts respectives au capital du FMI (*cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI*). Chaque nouvelle allocation en DTS se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre, suivant les relevés du FMI :

**COMPTES ANNUELS**

	<b>DTS</b>	<b>Millions FCFA</b>
Cameroun	177 266 861	138 078
Centrafrique	53 369 061	41 571
Congo	79 688 651	62 072
Gabon	146 719 417	114 284
Guinée Equatoriale	31 290 436	24 373
Tchad	53 620 770	41 767
<b>Total</b>	<b>541 955 196</b>	<b>422 145</b>

**Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Emprunt IDA - UGRSP	8 199	9 005	-806
Emprunt IDA - UGRIF	8 075	8 677	-602
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA - UGRIF	0	30	-30
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA - UGRSP	28	0	28
<b>Total emprunts et dettes</b>	<b>16 302</b>	<b>17 712</b>	<b>-1 410</b>

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion de la Réforme des Systèmes de Paiements) a été contracté par la BEAC pour le financement du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement de la Zone.

Le coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, a été financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, par une contribution des institutions financières de la CEMAC pour 3,9 millions de dollars et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque Mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements ont commencé le 15 janvier 2013, conformément au tableau d'amortissement. La variation de ce poste correspond, d'une part, aux remboursements en capital effectués sur l'exercice 2017 et, d'autre part, aux écarts de conversion FCFA/DTS calculés au 31 décembre 2017.

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Gestion pour le Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque Centrale a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale en Novembre 2006, autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de 20,4 millions de DTS dans les livres de la BEAC. Le financement de ce programme par la Banque Mondiale a pris fin au 30 juin 2016.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Le solde du compte au 31 décembre 2017 représente le montant en FCFA des décaissements effectués par IDA (15,715 millions de DTS), ajusté au taux de clôture du DTS au 31 décembre 2017. La première échéance de remboursement interviendra en mars 2019.

Le montant des écarts de conversion négatifs constatés sur le solde de ces comptes au 31 décembre 2017 a été provisionné (*voir note 22*).

### Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque Centrale en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2017, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	Variation de l'exercice		31/12/2017
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	400	338		738
Provisions pour indemnités de départ	34 380	4 106		38 486
Autres provisions pour perte de change (Emprunts IDA)	1 479		1 209	270
Autres provisions pour risques et charges	12 634	248	8 817	4 065
Provisions pour risques et charges (Avces et acptes aux fournisseurs)	439	69		508
Provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	3 128	0	1 279	1 849
<b>Provisions</b>	<b>52 460</b>	<b>4 761</b>	<b>11 305</b>	<b>45 916</b>

Le stock de provisions a enregistré une variation nette négative en 2017, principalement en raison de la reprise de la provision relative à la couverture des frais médicaux des agents retraités, pour un montant de 7 524 millions.

La provision pour indemnités de départ est destinée à couvrir les indemnités à verser par la Banque Centrale aux agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite et aux membres du Gouvernement de la Banque Centrale et assimilés au moment de leur départ. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque Centrale.

La provision relative aux prêts et avances au personnel n'est pas constitutif d'une dépréciation des prêts accordés au personnel. Il s'agit de couvrir le risque de perte résultant de l'écart constaté entre le solde des prêts dans les comptes généraux et le solde dans les applications auxiliaires qui traitent les opérations de prêts au personnel de la Banque Centrale.

Le poste « Autres provisions pour risques et charges », d'un solde de 4 065 millions, se détaille comme suit :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour Capital-décès rente antérieurs à 2012	806	1 157	-351
Provision pour engagements 2016	160	380	-220
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	385	385	0
Provision pour couverture frais médicaux des retraités	0	7 524	-7 524
Provision pour risques bancaires généraux	1 322	2 000	-678
Provisions pour suspens débiteurs antérieurs à 2011	942	942	0
Provisions pour virements frauduleux au DS SCX sur licence SYGEC/W de 2015 à 2017	149	0	149
Provision pour redressement social CNSS RCA pour écart entre taux prélevé et taux légal	99		99
Autres	202	246	-44
<b>Provisions pour risques généraux</b>	<b>4 065</b>	<b>12 634</b>	<b>-8 569</b>

La diminution de ce poste est essentiellement due à :

- la reprise intégrale de la provision constituée pour la couverture des frais médicaux des retraités ;
- la reprise partielle (677 millions) de la provision pour risques bancaires généraux constituée au 31 décembre 2017, pour la couverture des risques éventuels liés au dénouement des suspens à forte antériorité du rapprochement du compte Banque de France.

### Note 23 : Fonds propres

Les fonds propres de la BEAC sont constitués du capital, des fonds de dotation, des différentes réserves, du résultat de l'exercice à répartir et du report à nouveau. Les réserves techniques relatives aux avoirs gérés par la salle des marchés ne sont pas incluses dans la détermination des fonds propres.

L'évolution des fonds propres au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

	31/12/2016	Variation de l'exercice		31/12/2017
		Augmentation	Diminution	
Capital et fonds de dotation	88 000			88 000
Fonds de dotation	3 507			3 507
Réserves	446 105	157 977	0	604 082
Résultat en attente d'affectation	164 177	77 108	164 177	77 108
<b>Fonds propres</b>	<b>701 789</b>	<b>235 085</b>	<b>164 177</b>	<b>772 697</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**23.1 Capital et fonds de dotation**

Le poste capital et fonds de dotation comprend, outre le capital de la Banque Centrale réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
<b>Total capital</b>	<b>91 507</b>	<b>91 507</b>	<b>0</b>

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque Centrale. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), du Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), du Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

**23.2 Réserves**

Les réserves proprement dites, résultant de l'affectation des résultats non distribués, s'analysent comme suit :

	31/12/2016	Variation de l'exercice		31/12/2017
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	44 000			44 000
Réserves de garantie de change	97 341			97 341
Réserves facultatives	110 101	48 677		158 778
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements	77 651	101 000		178 651
Réserves pour prises de participation	2 219	8 300		10 519
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	0			0
<b>Réserves</b>	<b>446 105</b>	<b>157 977</b>	<b>0</b>	<b>604 082</b>

- la réserve statutaire : il est prélevé 15 % des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*). Au cours de l'exercice 2017, cette réserve n'a pas été dotée ;
- la réserve pour garantie de change : la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats de la CEMAC et la France a prévu un dispositif de garantie des avoirs déposés

**COMPTES ANNUELS**

au Compte d'Opérations contre une dépréciation de l'Euro (garantie de change). Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de la garantie de change sont comptabilisés directement dans le compte de réserve pour garantie de change (*voir note 2.7.2*). Aucun paiement n'est intervenu au titre de l'exercice 2017 ;

- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 *des Statuts* de la Banque Centrale. Ces réserves ont été dotées à hauteur de 48 677 millions en 2017 sur le résultat de l'exercice 2016, conformément aux statuts ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale, dotée à hauteur de 101 000 millions lors de la distribution du résultat de l'exercice 2016 ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les prises de participations de la Banque Centrale, qui a été abondée à hauteur de 8 300 millions FCFA ;
- la réserve spéciale.

Les variations observées au cours de l'exercice 2017 sur les comptes de réserve résultent de l'approbation et de la ratification des comptes de l'exercice 2016, respectivement par le Conseil d'Administration et le Comité Ministériel.

### 23.3 Résultat

Le résultat correspond au bénéfice de l'exercice 2016 non encore affecté. Il a été réparti au cours de l'exercice 2017, suivant la résolution N°02 du Comité Ministériel du 31 mars 2017 comme suit :

<b>Résultat de l'exercice 2016</b>		<b>164 177</b>
Réserve statutaire	15% du résultat de l'exercice	0
Réserves pour investissement		101 000
Autres réserves (gratifications complémentaires)		6 250
Réserve pour prise de participation		8 300
<b>Solde disponible</b>		<b>48 627</b>
Réserve facultative		48 627
<b>Résultat net à affecter</b>		<b>0</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 24 : Réserves de réévaluation**

Les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Réserve de réévaluation des avoirs en devises	6 163	6 163	0
Réserve de réévaluation des avoirs en or	6 246	6 246	0
Compte de réévaluation des devises	293	334	-41
Compte de réévaluation DTS	680	687	-7
Compte de réévaluation OR	84 934	86 603	-1 669
Compte de réévaluation - reclassement titres	0	126 822	-126 822
<b>Réserves de réévaluation</b>	<b>98 316</b>	<b>226 855</b>	<b>-128 539</b>

**Note 25 : Crédeurs divers et comptes de régularisations - Passif**

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Créditeurs Divers	86 590	98 380	-11 790
Transferts non dénoués	36	44	-8
Comptes de régularisations-Passif	4 321	5 933	-1 612
<b>Créditeurs divers et comptes de Régul Passif</b>	<b>90 947</b>	<b>104 357</b>	<b>-13 410</b>

**25.1 Crédeurs divers**

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Fournisseurs	4 475	539	3 936
Dettes envers le personnel	16 443	12 738	3 704
Trésors, produits en instance de recouvrement	48 805	29 274	19 531
Etablissements de Crédit, produits en instance de recouvrement	4 680	0	4 680
Créditeurs divers, divers suspens	12 186	55 829	-43 643
<b>Créditeurs divers</b>	<b>86 589</b>	<b>98 380</b>	<b>-11 791</b>

Ce poste comprend notamment les comptes des opérations avec les fournisseurs. Le solde de 4 475 millions figurant au passif au 31 décembre 2017 résulte d'une compensation entre :

- le solde débiteur des **avances faites aux fournisseurs** (4 620 millions) ;
- le solde créditeur des **sommes dues aux fournisseurs** (9 095 millions).

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les comptes « Trésors, produits en instance de recouvrement » et « Etablissements de crédit, produits en instance de recouvrement » correspondent aux intérêts échus non réglés. Les contreparties à l'actif de ces comptes sont logées dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés » et « Etablissements de crédit, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors et des établissements de crédit.

Le poste « Créiteurs divers, divers suspens » enregistre de opérations non dénouées au 31 décembre 2017, notamment des transferts en devises. La forte variation négative de ce poste est consécutive aux transferts en USD qui étaient en suspens au 31 décembre 2016, dont FCFA 48 744 millions reçus de la Banque Mondiale, dans le cadre de l'aide budgétaire décaissée en faveur du Tchad.

## 25.2 Les comptes de régularisation – Passif

Les comptes de régularisation – Passif se présentent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte d'apurement des Trésors	0	2 700	-2 700
Compte d'apurement des établissements de crédit	192	1 074	-882
BDF transferts reçus non dénoués	36	44	-8
Autres	4 093	2 115	1 978
<b>Compte régularisation - Passif</b>	<b>4 321</b>	<b>5 933</b>	<b>-1 612</b>

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) sont des comptes de transit. Le solde de ces comptes correspond aux transactions non traitées en fin de période et qui se dénouent en début de la période suivante.

## Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs

Le résultat sur avoirs extérieurs se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts sur le Compte d'opérations et le Compte spécial de nivellement	8 106	12 730	-4 624
Intérêts sur les autres placements et dépôts	21 789	66 559	-44 770
Charges d'intérêts sur le Compte d'opérations	-31	-16	-15
Charges sur opérations de marché	-27 452	-24 464	-2 988
<b>Résultat sur avoirs extérieurs hors plus-values de cession de titres</b>	<b>2 412</b>	<b>54 809</b>	<b>-52 397</b>
Plus-Values de cession de titres d'investissement	126 878	230 656	-103 778
<b>Résultat sur avoirs extérieurs</b>	<b>129 290</b>	<b>285 465</b>	<b>-156 175</b>

**COMPTES ANNUELS**

Le résultat sur les avoirs extérieurs est généré, d'une part, par la rémunération des avoirs en Compte d'opérations ainsi qu'en Compte spécial de nivellement et, d'autre part, par les intérêts sur les dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or, et par les plus-values de cession sur les placements.

Cet agrégat est passé de 285 465 millions en 2016 à 129 290 millions en 2017.

**26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations**

Le résultat sur les avoirs en Compte d'opérations est constitué essentiellement des intérêts payés par le Trésor français sur la base des dispositions de la convention du compte d'opérations.

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'opérations sont composés des :

- intérêts du Compte d'opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- intérêts du Compte spécial de nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

Les intérêts sont calculés et versés par trimestre échu. Sur l'exercice 2017, le Compte spécial de nivellement n'a pas produit d'intérêt. Son solde a été nul sur la période.

L'article 6 de la convention du Compte d'opérations a prévu un mécanisme de taux de rémunération plancher du Compte d'opérations dont les conditions diffèrent selon le niveau du taux de la facilité de prêt marginal de la BCE :

- le taux de rémunération plancher est égal à 0,75% lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est inférieur à 0,75% ;
- le taux de rémunération plancher est égal à 1% lorsque le taux de la facilité de prêt marginal est supérieur ou égal à 0,75%.

En outre, lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est supérieur ou égal à 0,50%, un taux de rémunération plancher de 2,5 % s'applique à la tranche des avoirs comprise entre un (1) euro et 121 959 213,79 euros.

**26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs**

Le résultat sur les autres placements et dépôts est constitué essentiellement des plus-values dégagées à l'occasion des cessions partielles du portefeuille de titres d'investissement (*voir note 6*) et des coupons reçus sur ce même portefeuille, diminué des charges financières sur les opérations de la salle des marchés.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Les plus-values de cessions partielles du portefeuille d'investissement ont enregistré une baisse considérable en 2017 (-45 %), en passant 230 656 millions à 126 878 millions.

Les intérêts sur les autres placements et dépôts, hors plus-values se situent à 21 789 millions, en baisse de 67,2 % par rapport au 31 décembre 2016, conséquence de la réduction du portefeuille de titres.

**Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle**

Cet agrégat se détaille comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Intérêts sur concours aux Trésors	54 947	38 145	16 802
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	18 947	10 689	8 258
Intérêts sur exercices antérieurs	183	0	183
Autres produits reçus de la clientèle	1 613	1 590	23
Intérêts versés aux Trésors	-651	-1 923	1 273
Intérêts versés aux établissements de crédit	-221	-347	126
Charges financières sur exercices antérieurs	-1	-50	49
<b>Résultat sur opérations avec la clientèle</b>	<b>74 816</b>	<b>48 104</b>	<b>26 713</b>

La clientèle de la Banque Centrale est représentée essentiellement par les Trésors et Comptables publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

L'amélioration du résultat sur opérations avec la clientèle (+55,5 %) entre les exercices 2016 et 2017 s'explique par :

- la hausse des intérêts prélevés sur les Trésors, consécutive à l'accroissement des créances de la Banque Centrale ;
- la progression des intérêts perçus sur les avances aux établissements de crédit (voir note 9) ;

**Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières**

Il se présente comme suit :

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Intérêts et commissions reçus du FMI	0	0	0
Intérêts reçus des autres institutions financières	2 981	2 494	487
Intérêts et commissions versés au FMI	-303	-65	-239
<b>Résultat sur opérations avec les institutions financières</b>	<b>2 678</b>	<b>2 429</b>	<b>249</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

Ce résultat est essentiellement constitué des intérêts de 2 493 millions perçus sur l'avance en compte courant associé accordée à la BDEAC (voir note 12.1).

### Note 29 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque Centrale. Il se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	129 290	285 465	-156 175
Résultat sur opérations avec la clientèle	74 816	48 104	26 713
Résultat sur opérations avec les institutions financières	2 678	2 429	249
<b>Produit net bancaire (PNB)</b>	<b>206 787</b>	<b>335 999</b>	<b>-129 212</b>

Le produit net bancaire a nettement régressé entre 2016 et 2017 (-38,4 %), consécutivement à la forte baisse du résultat sur les avoirs extérieurs.

### Note 30 : Autres produits d'exploitation

Ils sont constitués essentiellement des commissions de transferts tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Commissions de transfert	5 218	9 490	-4 272
Autres	2 885	6 991	-4 106
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>8 103</b>	<b>16 481</b>	<b>-8 378</b>

### Note 31 : Charges d'exploitation

#### 31.1. Frais généraux

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque Centrale. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire.

Au 31 décembre 2017, les frais généraux de la Banque Centrale se détaillent comme suit :

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges de personnel	70 735	65 333	5 402
Charges de gestion générale	30 189	30 381	-192
Charges des organes de décision et contrôle	4 974	5 250	-277
Charges de l'émission	9 278	15 720	-6 442
<b>Frais généraux</b>	<b>115 175</b>	<b>116 684</b>	<b>-1 508</b>

On observe une légère baisse des frais généraux (-1,3 %), imputable essentiellement à la baisse significative des charges de l'émission (- 41 %), et ce malgré la hausse enregistrée au niveau des charges de personnel (+8,2 %).

### 31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Le poste dotations nettes aux amortissements et aux provisions se présentent comme suit :

Dotations nettes aux amortissements	25 850	22 199	3 651
Dotations nettes aux provisions	-3 191	45 439	-48 630
<b>Dotations nettes aux amortissements et provisions</b>	<b>22 659</b>	<b>67 638</b>	<b>-44 979</b>

La forte diminution de ce poste est liée principalement :

- au caractère exceptionnel de la dotation aux provisions de 30 976 millions comptabilisée au 31 décembre 2016, conséquence du changement de méthode de comptabilisation de la provision pour indemnités de départ ;
- à la reprise de la provision pour couverture des frais médicaux des retraités, suite à la décision du Conseil d'Administration de la Banque (7 524 millions) ;
- à la reprise partielle (677 millions) de la provision pour risques bancaires généraux de 2 000 millions qui avait été constituée au 31 décembre 2016, pour la couverture des risques éventuels liés au dénouement des suspens à forte antériorité du rapprochement du compte Banque de France ;
- à la reprise partielle de la provision pour perte de change de 1 209 millions pour la couverture des écarts de conversion des emprunts IDA (Banque Mondiale), libellés en DTS.

### Note 32 : Résultat exceptionnel

**COMPTES ANNUELS**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>
Produits exceptionnels	581	1 246	-665
Charges exceptionnelles	-530	-5 229	4 699
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>51</b>	<b>-3 983</b>	<b>4 034</b>

**Note 33 : Résultat net de l'exercice**

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 77 108 millions contre 164 177 millions l'exercice précédent, soit une baisse de 53 %.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 34 : Hors bilan****Hors bilan actif**

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>2 319 890</b>	<b>2 429 602</b>	<b>-109 711</b>
Billets	2 315 540	2 424 215	-108 675
Pièces	4 350	5 387	-1 036
Dépôts de billets neufs non émis en transit			0
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>1 502 544</b>	<b>1 601 775</b>	<b>-99 231</b>
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	210 125	205 703	4 422
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	71 597	50 890	20 707
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	288 214	557 290	-269 075
Certificats de placement émis sur le marché monétaire			0
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M	927 107	782 392	144 715
Titres des Etablissements de Crédit sur le M.M.	5 500	5 500	0
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement			0
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>508</b>	<b>509</b>	<b>-1</b>
<b>Prêt IDA UGRSP: Engagements par signature</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêt IDA UGRSP			0
Prêt IDA UGRIF			0
<b>Engagements envers le personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Indemnités de départ	0	0	0
<b>Quantum des recettes budgétaires Trésors</b>	<b>1 923 065</b>	<b>2 469 106</b>	<b>-546 041</b>
<b>Contributions au capital</b>	<b>362 042</b>	<b>362 042</b>	<b>0</b>
Engagement de participation au capital-BDEAC	362 042	362 042	0
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>11 280</b>	<b>9</b>	<b>11 271</b>
Billets	11 280	9	11 271
<b>Devises et Or</b>	<b>305 370</b>	<b>41 617</b>	<b>263 753</b>
<b>Contreparties des engagements CIF donnés</b>	<b>52 801</b>	<b>60 766</b>	<b>-7 965</b>
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	52 801	60 765	-7 965
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	0	1	0
<b>Cautions reçues des Fournisseurs</b>	<b>19 745</b>	<b>18 972</b>	<b>773</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>755 464</b>	<b>646 511</b>	<b>108 954</b>
Bons d'équipement sous dossier BEAC		4 047	-4 047
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	633 027	631 305	1 723
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	111 278	0	111 278
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>7 252 709</b>	<b>7 630 908</b>	<b>-378 199</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Hors bilan passif****Hors-bilan passif**

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Dépôts de billets et monnaies non émis</b>	<b>2 319 890</b>	<b>2 429 602</b>	<b>-109 711</b>
BEAC, compte de Billets non émis	2 315 540	2 424 215	-108 675
BEAC, compte de pièces non émises	4 350	5 387	-1 036
Billets neufs non émis en transit			0
<b>Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire</b>	<b>1 502 544</b>	<b>1 601 775</b>	<b>-99 231</b>
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	210 125	205 703	4 422
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	71 597	50 890	20 707
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	288 214	557 290	-269 075
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire			0
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M.	927 107	782 392	144 715
Titres des Etablissements de Crédits sur le M.M.	5 500	5500	0
<b>Chèque et effets à l'encaissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement			0
<b>Avoirs attendus des compagnies aériennes</b>	<b>508</b>	<b>509</b>	<b>-1</b>
<b>Emprunts non débloqués</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature			0
<b>Contrepartie des engagements su personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Indemnités de départ	0	0	0
<b>Quantum des recettes budgétaires des Trésors</b>	<b>1 923 065</b>	<b>2 469 106</b>	<b>-546 041</b>
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	1 923 065	2 499 963	-576 898
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires		-30 857	30 857
<b>Contributions au capital</b>	<b>362 042</b>	<b>362 042</b>	<b>0</b>
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	362 042	362 042	0
<b>Contrat de fourniture du matériel fiduciaire</b>	<b>11 280</b>	<b>9</b>	<b>11 271</b>
Billets	11 280	9	11 271
<b>Devises et Or</b>	<b>305 370</b>	<b>41 617</b>	<b>263 753</b>
<b>Engagements donnés CIF</b>	<b>52 801</b>	<b>60 766</b>	<b>-7 965</b>
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	52 801	60 765	-7 965
Engagements donnés CIF Espèces	0	1	0
<b>Cautions reçues de fournisseurs</b>	<b>19 745</b>	<b>18 972</b>	<b>773</b>
<b>Bons du trésor</b>	<b>755 464</b>	<b>646 511</b>	<b>108 954</b>
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC		4 047	-4 047
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	633 027	631 305	1 723
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	111 278		
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
<b>Total Hors-bilan</b>	<b>7 252 709</b>	<b>7 630 908</b>	<b>-378 199</b>

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**Note 35 : Opérations avec les parties liées**

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités monétaires et financiers nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque Centrale.

Aucune transaction n'a été effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque Centrale ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque Centrale.

**Note 36 : Procédures judiciaires**

Au 31 décembre 2017, les risques liés aux procédures judiciaires en cours ont donné lieu à une dotation additionnelle aux provisions pour litiges de 338 millions.